

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2008

ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS - (n° 719)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 480

présenté par
M. Chassaigne

à l'amendement n° 180 de M. Giscard d'Estaing

à l'ARTICLE PREMIER

Dans l'alinéa 2 de cet amendement,

substituer au mot :

« régionaux »,

le mot :

« locaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.